

Règlement Intérieur

Version modifiée AG du 13 Mars 2016

Les valeurs qui sous-tendent l'action de Dispens'Aire, les Psys du Cœur

Entraide et Solidarité

Fraternité et Liberté

Disponibilité et Accueil

Transparence et Ethique de nos actions

Responsabilité

PREAMBULE

« DISPENS'AIRE PSY, LES PSYS DU CŒUR » est un lieu d'ACCUEIL et d'ECOUTE THERAPEUTIQUE et un lieu de PASSAGE HUMAIN soutenu par une COMMUNAUTÉ DE SUPPORT

Lieu d'ACCUEIL

Le Dispens'Aire Psy est un lieu d'accueil pour la personne et son être au monde, accueil de sa souffrance, de son questionnement existentiel où l'accueillant par son regard et sa parole humaine chaleureuse et sa posture exempte de jugement, prépare un moment de pause et d'écoute thérapeutique.

Lieu de PASSAGE HUMAIN

Chaque personne reçue « passe » **déposer une parcelle d'humanité** dans la rencontre avec un accueillant et un thérapeute. Elle vient puiser une énergie de soutien qui lui permettra de réinvestir différemment sa problématique et son chemin de vie, avec un éclairage nouveau, avec des informations nouvelles et des conseils (orientation ou réorientation), avec une responsabilité plus nette qu'elle peut utiliser pour traverser ses difficultés et réaliser ses changements.

Lieu de RECONNAISSANCE et d'INSCRIPTION

C'est de cet événement que nous avons décidé de témoigner dans notre « **Livre de compte-rendu d'entretiens et de passages** » pour construire une cohérence interne et externe.

Le Dispens'Aire Psy est un lieu de reconnaissance, où le fait d'élaborer la **trace de reconnaissance** de l'acte d'être venu et d'avoir repris un espoir peut se concrétiser.

Lieu COLLECTIF et de LIEN SOCIAL

Cette **inscription symbolique** concourt à fédérer une énergie collective qui fait soutien à laquelle chaque accueillant et chaque thérapeute participent à leur manière et en fonction de leur style, de leurs apprentissages, de leur être thérapeute. Cette énergie collective fait partie intégrante de l'acte psychothérapeutique de soutien et de développement de la personne.

Par ce travail, nous pouvons construire un contenant collectif dans la **confidentialité partagée**. C'est ce qui pose cette action comme **action psychosociale** et non uniquement comme psychologique.

C'est aussi en inscrivant notre action dans un champ social et des réseaux de santé et prévention psycho-sociales que nous développons les appuis, les alliances et les reconnaissances dont nous avons besoin et forçons ceux dont les personnes ont besoin pour reconstruire ou développer le lien social générateur de mieux-être.

Lieu de SECURITE et de CONFIANCE

La personne est reçue en toute confidentialité, anonymat et sécurité vis-à-vis de l'environnement. Pour le thérapeute, le compte-rendu permet de déposer son vécu et de mettre à distance le vécu de sa séance. L'accueillant peut contribuer à ce compte-rendu en y ajoutant ses observations. Ce travail d'inscription constitue un filet de sécurité comme référence nécessaire en cas de difficulté.

Nous sommes une équipe au service de chaque personne accueillie : face à la précarité, la vulnérabilité, il s'agit de présenter la cohérence de notre intervention, mais aussi d'accepter l'interpellation de notre pratique au sein de l'équipe, de favoriser sa compréhension et sa lisibilité pour des prescripteurs et des partenaires extérieurs.
Nous sommes ainsi conduits à créer une COMMUNAUTE DE SUPPORT dont les formes actuelles sont régulièrement appelées à s'ajuster, s'enrichir et évoluer.

Membres de l'équipe formant « COMMUNAUTE DE SUPPORT »

1 - Accueil et intégration des nouveaux accueillants et thérapeutes intervenant au sein de l'équipe

L'intégration d'un nouvel accueillant ou d'un nouveau thérapeute dans la communauté de support est validée par au moins 2 membres actifs de l'association, dont un membre du CA.

Il est tenu d'avoir pris connaissance des statuts et du règlement intérieur de l'association auxquels il adhère.

Pour pouvoir effectuer des entretiens de soutien thérapeutique : un degré suffisant d'expérience et d'implication au sein de l'association est nécessaire pour le nouveau thérapeute.

6 permanences au moins dans la fonction d'accueil et d'orientation sont requis dans un premier temps.

Le nouvel accueillant ou le nouveau thérapeute est en lien avec une personne référente de l'équipe, comme personne-ressource et interlocutrice, pour aider à son intégration et favoriser une vision d'ensemble cohérente et complète, jusqu'à sa validation pour l'activité d'accueil et d'orientation ou pour la réalisation d'entretiens thérapeutique dans le cadre du Dispens'Aire Psy.

Le nouvel accueillant possède les qualités humaines et éthiques qui lui permettent d'assurer son rôle dans les meilleures conditions. Il s'engage dans un processus d'intégration qui intègre une période de 6 permanences « d'essai » en binôme avec un accueillant expérimenté, ainsi qu'une formation spécifique à l'accueil dans le contexte de l'association.

Le processus d'intégration du nouveau thérapeute implique une phase de 6 permanences dans la fonction d'accueil et d'orientation. A l'issue de cette période, la personne formalise par écrit sa demande d'intégration dans la fonction de thérapeute afin d'obtenir l'accord ~~du référent et d'un des~~ **de 2 membres actifs dont un membre du CA.**

Le nouveau thérapeute possède les qualités humaines et éthiques indispensables à la fonction. Il est requis par ailleurs, un niveau de **type** 3ème cycle en psychothérapie ainsi qu'une formation en psychopathologie, dans une **méthode** ou école agréée par la FF2P. Une expérience en tant que thérapeute ou dans une autre activité professionnelle proche (coaching...), en libérale ou dans une institution, est nécessaire. Enfin, une supervision personnelle est souhaitable.

2 - Chaque membre de l'équipe souscrit au règlement intérieur ci-dessous :

- o Il s'engage :
 - à participer bénévolement aux activités de « Dispens'Aire Psy, les Psys du Cœur » pendant un temps minimum de 6 mois,
 - à faire connaître cette activité et à participer à sa construction et son développement,
 - à offrir bénévolement des vacances pour les permanences dont la durée et le nombre par mois sont déterminés collectivement par chaque équipe selon les organisations en place,

- à participer aux réunions d'équipe et de supervision en équipe, sauf **situation exceptionnelle**.
- o Il s'interdit de se servir de son activité au sein de « Dispens'Aire Psy, les Psys du Cœur» pour développer sa clientèle privée – et celles d'autres collègues nommément.
- o Il est tenu de participer aux fonctions principales de Dispens'Aire Psy, les Psys du Cœur » : l'accueil, l'orientation ou l'entretien thérapeutique.
- o Il peut en tant que référent participer au soutien et à l'intégration des nouveaux arrivants dans l'équipe.
- o Il participe à la communauté de support en rédigeant, aussitôt son entretien terminé, une note d'entretien qui figure dans le classeur de liaison ou des notes d'observation à l'accueil.
- o Il respecte et fait respecter les règles du lieu aux personnes présentes.
- o Il s'engage à respecter le code de déontologie de la psychothérapie (FF2P, SFG, CEGT).
- o Il agit pour le bon fonctionnement relationnel de l'équipe en transmettant notamment toute information nécessaire au suivi des personnes et en participant activement à la vie de l'équipe.
- o Sauf cas de force majeure, il s'engage moralement et professionnellement à assurer les permanences qu'il a planifiées avec la structure.
- o Il fait connaître ses indisponibilités à l'avance afin de permettre un fonctionnement cohérent et suivi de la structure.

En cas de litige, le bureau est saisi, examine la situation et prend des décisions pour résoudre le litige.

En cas de non-respect du code déontologie et/ou du règlement intérieur : le bureau, après concertation et consultation de conseils professionnels ou juridiques, pourra avertir une fois le contrevenant et en cas de récidive pourra prendre la décision d'exclure l'intervenant de l'activité de l'association.

PERSONNES RECUES

Chaque personne reçue souscrit aux règles suivantes :

Les personnes reçues au Dispens'Aire Psy sont des personnes défavorisées ou éloignées culturellement, socialement ou économiquement d'une démarche psychothérapeutique et qui en expriment le besoin.

- Elles prennent la responsabilité de leur démarche et choisissent le moment de leur venue à la permanence des Psys du Cœur qui les reçoivent sans rendez-vous.
- Elles participent activement à l'entretien psychothérapeutique qui sera confidentiel et anonyme.
- Elles peuvent accéder à un travail de groupe dans les temps programmés de psychothérapie de groupe.
- Elles respectent les lieux et les personnes.
- Elles participent aux frais de la structure en versant, si possible, une contribution qui est libre.
- Elles peuvent être reçues en entretien unique ou en entretiens multiples, selon une périodicité choisie par elles. A l'issue d'une période de 12 entretiens, il est envisagé après évaluation par la communauté de support et bilan avec la personne, soit la poursuite des entretiens pour une nouvelle période, soit une orientation ou une réorientation vers d'autres organismes.

Nous œuvrons à la rédaction d'une Charte d'accueil des personnes à Dispens'Aire Psy.

-----∞ ∞ ∞ ∞ ∞ ∞ ∞ ∞ ∞ ∞ ∞ ∞-----